

Compte rendu de la réunion du 27 octobre 2017

Membres présents

José VIÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Gilles BERNARD, Daniel FERTIN, Eric MASSÉ, Jean-Baptiste PEYRAUD

Membres absents excusés

Fany GILBERT, Jacky HERVOUET, Pascal CARLOT, David LAHAYE, Florence VIÉ
Céline PARIGOT (représentante du comité directeur)

Membre absent

Nicolas BLAEVOET

Thierry GILBERT a présenté sa démission pour convenance personnelle. Les membres de la commission le remercient pour son investissement durant toutes les années passées au sein de la CTD.

La FFF a infligé à Christophe BONY une suspension de toutes fonctions officielles de 6 mois fermes, pour ne pas avoir noté les sanctions administratives sur un match. Christophe est suspendu également en UFOLEP jusqu'au 24 janvier 2018 de toutes fonctions officielles.

Il reste par conséquent 2 places vacantes, jusqu'aux prochaines élections en fin de saison. Les membres de la commission souhaitent coopter 2 personnes pour intégrer la CTD. Les candidatures sont à envoyer à l'adresse mail suivante : secretaire@ufolep89-foot7.org

Point sur le championnat

- ↳ Seignelay : retrait de l'amende de 46 € pour manque d'arbitre lors de la saison précédente
- ↳ VENOY remplace l'exempt dans le groupe F
- ↳ SENS BRICOMAN remplace Domats 2 dans le groupe E

1ère journée de championnat du 24/09/17	
Carton jaune (amende de 3 €)	Rachid ACHOURI (Augy)
Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	Esnon
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Joigny (manque le nom de l'arbitre assistant) Villemariery (manque le nom du club)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Beines, Esnon, Guerchy, Rosoy et Saint-Sérotin (feuillelet bleu) Augy (feuillelet blanc)
Non présentation de licence (amende de 5 €)	Kevin BICHE et Kevin BENARD (Rosoy)

Equipe incomplète (amende de 10 €)	<u>Arces</u> score match Arces / Seignelay : 0-3 et 1 pt pour Arces
Forfait non déclaré (amende de 16 €)	<u>Domats 2</u> score match Piedalloues 2 / Domats 2 : 3-0 et 0 pt pour Domats 2
Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	Champs-sur-Yonne
Retrait d'engagement après établissement du calendrier et avant le début du championnat (encaissement provision sur frais de 80 €)	Soucy
<u>Cas particulier :</u>	
↪ l'équipe de Domats 1 n'avait aucune licence homologuée le jour du match : score du match Domats 1 / Neuvy-Sautour : 0-3 et 0 pt pour Domats 1	
↪ l'arbitre de la rencontre Esnon / Diges-Pourrain n'était pas licencié le jour du match : score du match : 0-3 et 0 pt pour Esnon	
↪ le dirigeant de Saint-Martin Loisirs 2 inscrit sur la feuille (Mickaël THORAILLER) n'était pas licencié le jour du match : score du match Mailly-la-Ville / Saint-Martin Loisirs 2 : 3-0 et 0 pt pour Saint-Martin Loisirs 2	
↪ le joueur de Migennes (Jean-Baptiste INCAMPS) n'était pas licencié le jour du match : score du match Noé/Migennes : 3-0 et 0 pt pour Migennes	
↪ l'équipe d'Avallon Vauban n'avait aucune licence homologuée le jour du match : score du match Avallon Vauban / Bussy-en-Othe 2 : 0-3 et 0 pt pour Avallon Vauban	

2ème journée de championnat du 01/10/17

Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Charmoy (manque heure de début de match)
Licence sans photo (amende de 5 €)	Thomas FERNANDEZ et Benoît DROTHIER (Irancy) Mohammed EL MROUSSI (Esnon) Julien DESVAUX (Saint-Julien-du-Sault) Adrien BOURGOING (Bussy-en-Othe 1)
Non présentation de licence (amende de 5 €)	Domats 1 (tous les joueurs) soit amende forfaitaire de 25 €
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Domats 2</u> score match Domats 2 / Gisy-les-Nobles : 0-3 et 1 pt pour Domats 2

3ème journée de championnat du 08/10/17

Carton jaune (amende de 3 €)	Mustapha KAMIL et Redouane EL RHOUBACHI (Avicenne) Peters BLIN (Diges-Pourrain)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Bussy-en-Othe 1 (manque n° licence du dirigeant, cases arbitre et pharmacie non cochées)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Avicenne et Saint-Sérotin (feuillelet bleu) Bussy-en-Othe 2 (feuillelet blanc)
Licence sans photo (amende de 5 €)	Thomas GIBIER (Beines) Anthony SANTOS (Senan 2)
Equipe incomplète (amende de 10 €)	<u>Ormoy</u> score match Ormoy / Egriselles-le-Bocage : 0-3 et 1 pt pour Ormoy
Forfait non déclaré (amende de 16 €)	<u>Venoy</u> score match Rosoy / Venoy : 3-0 et 0 pt pour Venoy qui devra se déplacer au match retour du 18 février 2018
Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	Saint-Martin Loisirs 1
Forfait général (amende de 46 €)	Domats 2
<u>Cas particulier :</u> l'équipe d'Avallon Vauban n'avait aucune licence homologuée le jour du match : score du match Avallon Vauban / Chéroy : 0-3 et 0 pt pour Avallon Vauban	

4ème journée de championnat du 15/10/17

Carton jaune (amende de 3 €)	Kevin BONJAUNE (Saint-Julien-du-Sault) Vincent RENCOULE (Villeroy)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Piedalloues 2 (manque nom du dirigeant) Arces (manque heure de début du match) Domats 1 (manque nom de l'arbitre assistant) Villemathieu (manque nom de l'arbitre central)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Senan 1 (feuillelet bleu) Piedalloues 2, Guerchy, Véron, Villefargeau (feuillelet blanc)
Licence sans photo (amende de 5 €)	Senan 1 (5 joueurs) soit amende totale de 25 €
Non présentation de licence (amende de 5 €)	Domats 1 (tous les joueurs) soit amende forfaitaire de 25 €
Carton rouge direct (amende de 10 €)	Jonathan DOUSSAINT (Augy), soit 1 pt de moins au championnat pour son équipe Maxime JAQUET (Mailly-la-Ville), soit 1 pt de moins au championnat pour son équipe
Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	Senan 1
<u>Cas particulier</u> : l'équipe d'Avallon Vauban n'avait aucune licence homologuée le jour du match : score du match Val-de-Mercy / Avallon Vauban : 3-0 et 0 pt pour Avallon Vauban	

5ème journée de championnat du 22/10/17

Carton jaune (amende de 3 €)	Jordan JOSEPH (Piedalloues)
Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	Escamps
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Bussy-en-Othe 2 (manque nom du dirigeant) Villefargeau (case pharmacie non cochée)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Avicenne (feuillelet bleu) Irancy, Les Bries, Sens Bricoman et Villemathieu (feuillelet blanc)
Défaut de trousse de secours (amende de 5 €)	Escamps
Licence sans photo (amende de 5 €)	Benoît CORDIER (Escamps)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Saint-Julien-du-Sault</u> score match Senan 2 / St-Julien-du-Sault : 3-0 et 1 pt pour St-Julien-du-Sault qui devra se déplacer au match retour du 18 mars 2018

Important :

- les feuilles de match doivent être remplies lisiblement. Pour les feuilles photographiées à l'aide d'un smartphone, il convient de prendre la totalité de la feuille en photo
- seule l'équipe recevante doit communiquer les résultats du match par SMS
- attention également à bien envoyer les feuilles sur la bonne adresse mail : les feuilles bleues à feuille.bleue@ufolep89-foot7.org et les feuilles blanches à feuille.blanche@ufolep89-foot7.org

➤ Match Domats 1 / Chevannes du 22/10/17 reporté en urgence suite à l'envoi d'un courrier du maire de la commune de Domats précisant que le stade était utilisé pour un vide-greniers : le club de Chevannes estime avoir été contraint d'accepter le report la veille du match et reproche au club adverse de ne pas l'avoir contacté directement, comme le stipule le règlement, et dès réception du courrier. Par ailleurs, la commission tient à préciser que le club n'était pas sans connaître la date et les contraintes liées à ce vide-greniers, une réunion des bénévoles ayant été organisée le 5 octobre 2017 (voir article sur l'Yonne Républicaine du 07/10/2017)

Décision de la commission : match reporté au 17/12/17

Fonctions à pourvoir

Les fonctions qu'occupaient Thierry GILBERT sont à pourvoir :

- responsable de la commission application des règlements et du suivi administratif des sanctions :
Raymond THILLOU - suppléant 1 : Eric MASSÉ - suppléant 2 : Daniel FERTIN

Remplacement de Christophe BONY pour la désignation des arbitres : Florence VIÉ

Reports de matches

1^{er} novembre 2017

Stade Auxerrois / Laroche 1
Egriselles-le-Bocage / Les Bréandes
ASOF Aubeis / Migennes
Laroche 2 / Noé
Piedalloues 2 / Sens Bricoman

5 novembre 2017

Venoy / Val-de-Mercy

3 décembre 2017

Saint-Martin Loisirs 2 / Senan 1

17 décembre 2017

Brichères 1 / Irancy
FMC Sens / Esnon
Domats / Chevannes
ASOF Aubeis / Noé
Champs-sur-Yonne / Sens Bricoman
Gisy-les-Nobles / Laroche 2
Chéroy / Villefargeau
Venoy / Avallon Vauban

7 janvier 2018

Sens Bricoman / Gisy-les-Nobles
Olympique Martinot / Villefargeau

14 janvier 2018

Diges-Pourrain / Laroche 1
Esnon / Brichères 1
Sens Bricoman / Brichères 2
Piedalloues 2 / Gisy-les-Nobles
Avallon Vauban / Arces

15 avril 2018

Véron / Escamps
Arces / Rosoy

Formation des arbitres

7 candidats se sont inscrits à la session du samedi 14 octobre 2017. 5 candidats se sont présentés pour suivre la formation ainsi qu'Eric MASSÉ dans le cadre de son perfectionnement.

Les candidats, tous reçus à cet examen théorique, représentent les clubs suivants :

- Arces (Aurélien CARATY) ACSRA (Youssef DEKAKI) Les Bries (Aymeric GIRARD)
- Véron (Julien PALANCA) Rosoy (Luis VERISSIMO)

Tirage de la coupe de l'Yonne

Sur les 54 équipes inscrites au championnat, 6 ne peuvent participer par manque d'arbitre officiel ou candidat (Bussy-en-Othe 1, Domats 1, Migennes, Saint-Julien-du-Sault, Val-de-Mercy et Villethierry), 2 ne souhaitent pas participer (les Bries et Ormoy) et 5 n'ont pas donné réponse.

La commission a accordé au club de Noé l'inscription d'une 2ème équipe en Coupe (mais pas en championnat en raison du dépassement de délai). Il y a par conséquent 42 équipes en compétition.

Les matches se dérouleront le dimanche 5 novembre 2017 à 9h30 sur le terrain du premier nommé.

Rappels : Les matches de Coupe ne peuvent être reportés. Tout forfait, déclaré ou non, en Coupe, entraînera une suppression de 2 points au Championnat.

Il est demandé au club de Noé d'établir 2 listes de joueurs et de les transmettre, avant le 5 novembre prochain, à la responsable Fany GILBERT par mail.

Saint-Sérotin / Villeroy	Champs-sur-Yonne / Chevannes
Saint-Martin Loisirs 1 / Guerchy	Mailly-la-Ville / ASOF Aubeois
Laroche 1 / Seignelay	Diges-Pourrain / Noé 2
Saint-Martin Loisirs 2 / Piedalloues 1	Rosoy / Noé 1
Arces / Escamps	Esnon / Monéteau
Joigny / Augy	Brichères 1 / Gisy-les-Nobles
Les Bréandes / Brichères 2	Senan 1 / Villefargeau
Sens Bricoman / Stade Auxerrois	Charmoy / Olympique Martinot
Véron / Senan 2	Avicenne / Piedalloues 2
Irancy / Laroche 2	Neuvy-Sautour / Egriselles-le-Bocage
ACSRA / FMC Sens	

Questions diverses

- Le club des Piedalloues organisera les finales de Coupe le 27 mai 2018.
- Le club d'Egriselles-le-Bocage recevra les clubs à la réunion annuelle du 22 juin 2018.
- Les réunions de la CTD des 5 janvier et 20 avril 2018 auront lieu à Charmoy.
- Les tournois en salle du 21 janvier 2018 se dérouleront au complexe sportif René-Yves Aubin à Auxerre et au gymnase de Pont-sur-Yonne.

- Coupes nationales à 11

Résultat des matches du dimanche 8 octobre 2017

Forfait général d'Esnon

Amicale Portugaise Aubeoise (10) / Laroche (89) : 0 - 1

ASOF Aubeois (10) / US Dechy (59) : 2 - 5

Rencontres du 12 novembre 2017

Coupe Gauthier : Laroche (89) / Anciens de Senardes (10)

Coupe Delarbre : ASOF Aubeois (10) / Grenay (62)

Date de la prochaine réunion vendredi 17 novembre 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU